



## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 13 FEVRIER 2023**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01\_2023\_0017

#### **Cession d'un emplacement de stationnement situé dans la copropriété Villa Diana, 7 à 9 rue des Petits Bois à Chaville**

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix-huit heures huit minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le sept février deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

#### **Présents au début de la séance :**

M. GUILLET, M. LIEVRE, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BESANÇON, M. BARBIER, M. TURINI.

#### **Absents ayant donné procuration :**

M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN  
Mme SCHWEITZER, a donné procuration à M. GIRONDOT  
Mme ACKERMANN, a donné procuration à M. BARBIER

#### **Arrivée en cours de séance :**

Mme COSTE, arrivée à 18h11, avant le vote du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2022

#### **Arrivés en cours de séance ayant donné procuration:**

M. TARDIEU, 18h19, après le vote du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2022 et pendant les questions orales. Procuration donnée à Mme CHAYÉ-MAUVARIN  
Mme TILLY, 19h, pendant la délibération DEL01\_2023\_005. Procuration donnée à M. Bisson  
M. DENUIT, 19h57, avant le vote de la délibération DEL01\_2023\_005. Procuration donnée à Mme COUTEAUX

#### **Parti en cours de séance :**

M. BESANÇON, 21h40, avant le vote de la délibération DEL01\_2023\_0014, retour à 21h43, après le vote de la délibération DEL01\_2023\_0016 et avant le vote de la délibération DEL01\_2023\_0017

#### **Désignation du secrétaire de séance :**

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 23 février 2023

**Objet : Cession d'un emplacement de stationnement situé dans la copropriété Villa Diana, 7 à 9 rue des Petits Bois à Chaville**

La commune de Chaville est propriétaire d'un emplacement de stationnement portant le numéro 109 situé dans la copropriété Villa Diana, sise 7 à 9 rue des Petits Bois à Chaville.

Cet emplacement était destiné à être mis à la disposition de la crèche « Les Petits Bois ». Le gestionnaire de la micro-crèche n'ayant pas l'utilité de ce stationnement, il a été décidé de le céder au prix de dix-huit mille euros, hors droits, taxes et charges, conformément à l'estimation qui en a été faite par le pôle d'évaluation Domaniales en date du 18 novembre 2022.

Monsieur Christian PRAMPART, demeurant 6 allée des Petits Bois à Chaville, a émis le souhait d'acquérir l'emplacement portant le numéro 109 situé dans la copropriété Villa Diana sise 7 à 9 rue des Petits Bois à Chaville, au prix de dix-huit mille euros (18.000 euros) hors droits, taxes et charges.

Aussi, le Conseil municipal est invité à autoriser la cession de l'emplacement numéro 109 situé dans la copropriété Villa Diana, sise 7 à 9 rue des Petits Bois à Chaville à Monsieur Christian PRAMPART, au prix de dix-huit mille euros (18.000 euros) hors droits, taxes et charges.

Les membres de la commission municipale « Aménagement » ont examiné l'objet de la présente délibération le 2 février 2023.

***Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin public et à l'unanimité,***

**APPROUVE** la cession de l'emplacement numéro 109 situé dans la copropriété Villa Diana, sise 7 à 9 rue des Petits Bois à Chaville à un Chavillois, au prix de dix-huit mille euros (18.000 euros) hors droits, taxes et charges.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout autre document inhérent permettant l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que la recette correspondante sera inscrite au budget 2023 de la Commune (fonction 518 – compte 024)



  
Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville



  
Julie FOURNIER  
12<sup>ème</sup> maire adjointe  
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.